

Quels services pour les adhérents de votre union commerciale

Fiche pratique élaborée lors de la rencontre des UC du 31/03/13



Une UC a pour rôle, en tant que représentante des commerçants, d'organiser la mise en place d'un certain nombre de services pour ses adhérents.

Transmettre des informations

sur la vie économique locale

- sur l'évolution du pôle : créations, cessation d'activité, ...
- les produits vendus par les autres commerces
- ...

Les outils

- les bulletins d'information,
- les réunions thématiques,
- ...

Grouper les achats

Le groupement d'achat est un mode d'achat bénéfique aux commerçants : il permet de profiter du groupement pour bénéficier de conditions avantageuses, notamment au niveau des prix

Pour une communication commune

En rassemblant les commerçants, l'union commerciale se doit d'organiser une communication efficace en élaborant une stratégie de communication pour se faire connaître et attirer de nouveaux clients (plaquettes, journaux, sites internet...)

- Ex. :
- un guide des commerçants de la ville (ex : Art'Com'In, FAE)
 - des chèques cadeaux (ex : CAP Issoudun),
 - un site Internet qui présente chaque commerçant et les produits sont détaillés (ex : Art'Com'In, FAE),
 - ...

Mettre en place un système d'échanges

Pour partager leurs préoccupations, leurs savoir faire et leurs expériences

Représenter les commerçants

Devant les clients :

l'UC devient le porte parole des commerçants, elle doit véhiculer des informations sur

- les promotions,
- les soldes,
- les nouveautés,
- les évènements,
- ...

Devant les pouvoirs publics

pour que les commerçants soient entendus et associés aux décisions impliquant la vie commerciale

- travaux de rénovation,
- plan de circulation,
- stationnement,
- aménagement urbain,
- sécurité,
- ...

CONTACT CCI

Service Commerce
commerce@indre.cci.fr

Valérie MENAGE : 02 54 53 52 73
Benjamin LOSANTOS : 02 54 53 52 70



www.indre.cci.fr